

COMMUNIQUE DE PRESSE

Axiom Alternative Investments annonce + 42,5 % pour son fonds phare Axiom Obligataire en 2012

L'année 2012 s'est achevée sur une excellente note pour Axiom Alternative Investments. Axiom Obligataire, fonds spécialisé sur la dette subordonnée bancaire affiche des performances en hausse de +42,5 % en 2012 et + 52,9 depuis son lancement en juillet 2009.

La performance de l'année 2012 est venue conforter la stratégie du fonds malgré le contexte compliqué pour les banques de la zone euro depuis 2009.

Avec la mise en place de Bâle 3, l'année 2013 s'annonce encore très favorable pour les détenteurs de dette subordonnée bancaire.

Pourquoi l'année 2013 s'annonce très favorable pour le fonds Axiom Obligataire ?

- **Le prix moyen du portefeuille est actuellement de 79% du pair. La décote est donc encore significative** et, conjuguée aux coupons des obligations, **offre un rendement à maturité de 11,25% par an**, avec 15% de cash dans le portefeuille. A horizon 3,75 ans (maturité moyenne du fonds, le potentiel d'Axiom Obligataire est donc d'environ 40 à 50%.
- **L'évolution réglementaire dite de Bâle 3 va s'appliquer en 2013.** Ceci engendre pour les établissements de crédit, 2 conséquences majeures :
 - **L'obligation d'augmenter leurs fonds propres progressivement au-dessus de 9%** va contraindre les banques à lancer de nouvelles émissions d'obligations subordonnées aux normes de Bâle 3, afin que celles-ci soient éligibles à leurs fonds propres et ainsi, respecter les nouveaux ratios imposés par le régulateur.
 - **La déqualification des titres obligataires subordonnés (norme Bâle 2) au capital des banques.** Ces titres ne présenteront ainsi plus d'intérêt pour les banques (capital réglementaire en baisse, alors que les nouveaux ratios leur imposent d'en avoir d'avantage).

Dans ce contexte, il est probable que les banques, soucieuses de gérer au mieux leur capital réglementaire, soient amenés à rappeler par anticipation leurs anciennes obligations (normes Bâle 2) en réalisant des offres d'échanges ou en exerçant les options de remboursement dont elles disposent sur ces titres. Les banques seront encouragées à bien traiter les investisseurs qui seront les souscripteurs des anciennes émissions (Bâle 3).

Avec une telle perspective de rendement, quel est le principal risque ?

Comme tous les autres titres obligataires, le principal risque est le risque de défaut de l'émetteur.

Par ailleurs, le portefeuille d'Axiom Obligataire est composé de titres émis par des grandes banques de la zone euro, dont 35% de banques françaises. Axiom Obligataire est ainsi exposé au risque d'éclatement de la zone euro.

Toutefois, si les banques de la zone euro ont particulièrement souffert de la crise systémique, on peut considérer que **le risque d'éclatement de la Zone Euro est devenu très improbable, en particulier depuis que la BCE a pris la décision d'intervenir sans limite** et que la Cour Constitutionnelle allemande a validé le Mécanisme Européen de Stabilité (MES) et la pacte budgétaire.

Ainsi, 2012 restera sans doute l'année de sortie de la crise systémique de la zone euro.

Enfin, les perspectives réglementaires sur lesquelles s'appuient la stratégie du fonds sont très favorables pour cette classe d'actifs et pourraient bien accélérer la revalorisation des titres encore décotés du portefeuille d'Axiom Obligataire en 2013.

AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS

Créée en 2006, Axiom Alternative Investments est une société de gestion de portefeuilles spécialiste de la dette hybride comptant 350 millions d'euros d'actifs sous gestion. Disposant de 3 fonds ouverts au public (Axiom Obligataire, Axiom Premium, Axiom 2013 et Axiom CEF), Axiom Alternative Investments propose également des mandats de gestion.

Fondée par des experts buy side issus de la gestion de portefeuille et de la banque d'investissement, sur les marchés obligataires et les institutions financières, Axiom Alternative Investments est dirigée par David Benamou, Philipp Hall et Adrian Paturle. Leurs compétences techniques ainsi que leur connaissance approfondie de la réglementation bancaire et de ses évolutions leur permettent de sélectionner des supports d'investissement dont la valeur est ignorée ou mal comprise.

Axiom Alternative Investments s'est en outre entourée d'un comité consultatif d'experts qui émet des avis sur l'univers des titres hybrides. Ces experts sont intervenus sur ce marché pendant 7 ans, pour le compte d'une grande banque d'investissement, en structurant et en modélisant ces titres.

Commercialisant ses fonds auprès de clients institutionnels, ou de Family Office (High Net Worth), Axiom Alternative Investments approche désormais une clientèle constituée de particuliers au travers du Canal des CGPI (Conseillers en gestion de Patrimoine Indépendants).

AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS

David BENAMOU – President - Mobile : + 33 6 11 80 12 21 david.benamou@axiom-ai.com

Contact Presse :

Laura TBOULLE –VASSEN – Mobile : + 33 7 86 71 71 36 – laurateboulle@hotmail.com

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles peuvent être subjectives et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Toutes ces données ont été établies sur la base d'informations comptables ou de marché. Les données comptables n'ont pas toutes été auditées par le Commissaire aux comptes. La responsabilité d'AXIOM Alternative Investments ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations. Préalablement à toute souscription l'investisseur doit prendre connaissance du prospectus mis à disposition sur simple demande, adressée à AXIOM Alternative Investments.

AXIOM Alternative Investments est une société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP06000039

**Axiom Alternative Investments – 39 rue Pierre 1^{er} de Serbie – 75008 Paris – Tel : 01 44 69 43 90 – contact@axiom-ai.com
www.axiom-ai.com**